

CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 9 JUILLET 2021

Date d'affichage :
13 juillet 2021

Date de la convocation : 02 juillet 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le neuf juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la en visioconférence, 1 Place du Martouret, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Roland LONJON, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE

Secrétaire de séance : Roland LONJON

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 21H20.

N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Roland LONJON remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : TENUE DE LA RÉUNION EN DISTANCIEL

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la tenue à distance de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2021 par visioconférence conformément aux modalités du règlement approuvé par délibération du 18 décembre 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 DÉNEIGEMENT : RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- AUTORISE la passation de conventions de déneigement pour une durée de 5 ans avec les représentants des lotissements : « Les Terrasses du Riou », « Les Salliens I », « Le Chouveyre-Bas », « Les Pins » et les professionnels : « Déchetterie du Puy-en-Velay de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay », et la « Clinique Bon Secours »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération avec les représentants des lotissements : « Les Terrasses du Riou », « Les Salliens I », « Le Chouveyre-Bas », « Les Pins » et les professionnels : « Déchetterie du Puy-en-Velay de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay », et « Clinique Bon Secours »,
- DÉCIDE que cette recette sera imputée sur la ligne budgétaire :
Chapitre : 11 – Article : 70878 – Sous-fonction : 822.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 PARKING SOUTERRAIN DE CADELADE : TRANSFERT DE LA CONCESSION D'OCCUPATION DE L'EMPLACEMENT N°46

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- AUTORISE le transfert de la concession d'occupation de l'emplacement n°46 du parc souterrain de Cadelade signée en octobre 2009 par Madame Monique DESCOURS-BLEMONT sise résidence Villa Paolina, 2 boulevard de la République au Puy-en-Velay à Madame Evelyne CORTET dans le cadre de la vente de l'appartement de Madame DESCOURS pour la durée restant à courir (novembre 2024).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 LOTISSEMENT COSTE DEFERNE : CESSION DE LA PARCELLE BS 296 À MONSIEUR ET MADAME OURAHOU

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE la cession de la parcelle BS n° 296 au profit de Monsieur et Madame OURAHOU ou toute personne physique ou morale agissant pour leur compte,
- APPROUVE cette opération pour un montant de 46 560 €, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 7 mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération et ceux qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 RUE DU PANORAMA : CESSION D'UNE PARCELLE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC À MONSIEUR ET MADAME JOHANNY

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- CONSTATE la désaffectation et APPROUVE le déclassement du domaine public communal de 70 m² situés rue du Panorama,
- APPROUVE la cession de cette parcelle au profit de Madame et Monsieur JOHANNY ou toute personne physique ou morale agissant pour leur compte, au prix de 420 €, frais de bornage et frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur Laurent JOHANNY ne prend pas part au vote.

N° 8 CESSION DE PARTIES D'EMPRISES DE LA PARCELLE BP 107, SUR LE SECTEUR DE TAULHAC AU PROFIT DE M. ANDRÉ, DE M. GÉRENTON, MME GIRE ET MME GIRE PERRIER

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- DÉCIDE de céder une emprise à prélever sur la parcelle BP 107, surfaces à parfaire suite à l'élaboration d'un plan de bornage :

- environ 52 m² au profit de Madame Gire Perrier,
- environ 51 m² au profit de Monsieur André,
- environ 85 m² au profit de Monsieur Gérenton,
- environ 60 m² au profit de Madame Gire,

- DÉCIDE que la cession des emprises correspondantes s'établisse au prix de 9 € / m², prix inférieur à l'estimation de France Domaine du 25 avril 2018, les frais de bornage en sus étant à charge des acquéreurs,
- DÉCIDE de la mise en place d'une clause de non aedificandi pour chacune de ces emprises,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 AVENUE MARÉCHAL FOCH : ACQUISITION DE LA PARCELLE AT 277 AUPRÈS DE M. CHOUVY

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AT n° 277 d'une superficie de 2 480 m² auprès de Monsieur Jean-Paul CHOUVY,
- ACCEPTE cette acquisition au prix de 115 000 €, frais en sus à la charge de la Ville,
- AUTORISE Monsieur ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 GROUPE SCOLAIRE DU VAL VERT : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le plan de financement modificatif relatif à l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 CONTRAT DE MANDAT NPNRU : AVENANT N°4

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le projet d'avenant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU VAL-VERT TRANCHE 1 : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX BASSE TENSION, TÉLÉPHONIQUE ET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE les avant-projets des travaux de dissimulation des réseaux basse tension, d'enfouissement des réseaux téléphoniques, de rénovation de l'éclairage public (tranche 1) du quartier du Val-Vert,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Ville est adhérente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération,
- FIXE la participation de la Ville au financement des dépenses à la somme de 243 302,52 € et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du Syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 243 302,52 € au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 CPA CENTRE-VILLE : APPROBATION DU CRAC 2020

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2020 de la Convention Publique d'aménagement (CPA) de renouvellement urbain du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 SEM DU VELAY : RÉMUNÉRATION DE GINETTE VINCENT EN TANT QUE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- AUTORISE Madame Ginette VINCENT à percevoir une rémunération au titre de ses fonctions de Présidente Directrice Générale de la SEM du Velay, à la hauteur de 800 € net mensuel maximum, et ce à compter du 1^{er} mai 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 29

Contre : 3

**Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Laurent JOHANNY
Madame Ginette VINCENT ne prend pas part au vote.**

N° 15 DISPOSITIF PROFESSION SPORT : PREMIER VERSEMENT

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE aux associations sportives concernées par l'aide à l'emploi sportif pour la période de janvier à juin 2021, une subvention globale de 4 477,80 € selon le tableau de répartition ci-dessous :

Associations	Intervenants	Nb heures par mois	Heures aidées par la Ville *	Taux Horaire	Aide Mensuelle	Aide de janvier à Juin
Union Sportive du Velay	EL BELGHITI Hassan	26,17	26,17	1,70 €	44,49 €	266,93 €
HOPC	DUREAU Romain	48,50	48,50	1,70 €	82,45 €	494,70 €
	FAURE Martin	48,50	48,50	1,70 €	82,45 €	494,70 €
ASM Gym Trampo	DUSSERE Bénédicte	80,35	80,35	1,70 €	136,60 €	819,57 €
	DESSERTINE Françoise	18,31	18,31	1,70 €	31,13 €	186,76 €
	THOLLET Benjamin	6,00	6,00	1,70 €	10,20 €	61,20 €
Velay Gym	ALARY Agathe	39,17	39,17	1,70 €	66,59 €	399,53 €
	FREDERIC Mélissa	37,00	37,00	1,70 €	62,90 €	377,40 €
Tennis club du Puy	LOUDIN Jérémy	151,67	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
	SIMOND Christophe	50,00	50,00	1,70 €	85,00 €	510,00 €
TOTAL		505,67	439		746,30 €	4 477,80 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ
Madame Emmanuelle VIALANEIX ne prend pas part au vote.

N° 16 CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS CRITÉRISATION POUR L'ANNÉE 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE à l'association Le Puy Foot 43 une subvention de 115 000 €,
- ACCORDE à l'association le Cop Rugby une subvention de 47 000 €,
- ACCORDE à l'association le Handisport une subvention de 20 000 €,
- INSCRIT au budget primitif 2021 de la Ville, aux chapitre et article correspondants les crédits nécessaires,
- APPROUVE les termes des conventions de financement à passer entre la Ville et les associations le Puy Foot 43 et COP Rugby jointes à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces conventions et à procéder par voie de décision pour tout avenant modificatif des conventions de partenariat et de financement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 17 ASSOCIATION AUVERGNAT DU COEUR : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE une subvention de 600 € à l'association Auvergnat du Cœur pour l'organisation de l'édition 2021 du « Relais du Cœur »,
- INSCRIT la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 AIDE AUX CLUBS SPORTIFS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU STADE BOULISTE

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE une subvention de 1 000 € au Stade Bouliste pour l'organisation du Grand Prix de la Ville du Puy-en-Velay, le 8 août prochain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 19 AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE :
PARTICIPATION**

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- APPROUVE le montant des aides aux œuvres de vacances de 21,00 € (vingt-et-un euros).
- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation :
Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 RESTAURATION SCOLAIRE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- APPROUVE la modification du Règlement Intérieur de la Restauration Scolaire annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Règlement Intérieur de la Restauration Scolaire annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le principe des mises à disposition de :

- Madame Christine PRUNET, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
- Madame Sidonie EYRAUD, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
- Madame Florence OLAIZOLA, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 30 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
- Madame Nathalie FREJAVILLE, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
- Madame Catherine PARCHIN, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
- Madame Corinne BLEU, agent de la ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'actions culturelles et évènementielles, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
- Madame Christelle BOUCHET, agent de la ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
- Monsieur Jean-François SOLEILHAC, agent de la ville du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 70 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions de régie et d'animation des salles, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 EMPLOIS DE PERSONNELS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux engagements sus visés, et à prendre les actes relatifs à ces recrutements.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 RECRUTEMENT : AUTORISATION DE RECOURS À UN CONTRACTUEL

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire concernant le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de directeur du Centre Social Municipal du Val Vert, en l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY ET LA VILLE DU PUY POUR L'ACHAT DE PANNEAUX LUMINEUX

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ACCEPTE le principe de création d'un groupement de commandes pour effectuer l'opération visées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 30

Contre : 3

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON

N° 25 ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE AU SERVICE DE LA CUISINE EN VELAY : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VALS-PRÈS-LE PUY

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Vals-Près-Le-Puy à l'entente intercommunale relative à la production et livraison de repas par la Cuisine en Velay,
- VALIDE l'avenant à la convention de l'entente intercommunale, ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 ENFOUISSEMENT TELECOM RUE DU VAL FLEURI : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE l'avant-projet de dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération,

- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 7 043,46 € et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du Syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte final,
- **INSCRIT** à cet effet la somme de 7 043,46 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU VAL FLEURI : SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- **APPROUVE** l'opération d'aménagement de la rue du Val Fleuri située sur les communes de Vals-près-Le Puy et le Puy-en-Velay,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de mandat annexée pour confier à la commune de Vals-près-Le Puy la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- **APPROUVE** la répartition financière de ces travaux à savoir :

Vals-près-Le Puy	58,54%	173 712,71 €
Le Puy-en-Velay	15,96%	47 360,01 €
Communauté d'agglomération	25,50%	75 669,18 €
Montant Total Estimé en H.T	100,00%	296 741,90 €

- **INSCRIT** la participation de 47 360,01 € H.T au budget communal, cette somme pourra être réévaluée en fonction des décomptes définitifs et des dépenses réelles afférentes aux collectivités.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 PARCELLE AI 463 : CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- **APPROUVE** la signature de la convention de servitude jointe, relative à la parcelle cadastrée section AI N° 463, commune de Vals-Près-Le-Puy,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune du Puy-en-Velay ou son représentant à signer ce document ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 PLACE DU MARCHÉ COUVERT : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX BASSE TENSION : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- **APPROUVE** l'avant projet de mise en souterrain du réseau Basse Tension de la place du Marché Couvert et de la rue Grenouillit,

- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à **51 137,37 €** et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de **51 137,37 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 PLACE DU MARCHÉ COUVERT : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ORANGE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques de la place du Marché Couvert avec la société ORANGE,
- INSCRIT la somme de 4 810,20 € net de taxe au budget à l'imputation : chapitre : 23 – article : 2313- sous fonction : 91 (opération 910).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 RUE DE VIENNE, PLACE DU MARCHÉ COUVERT : AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES AUX FONDS DE CONCOURS DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU) AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au versement d'un fonds de concours par la Commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans le domaine de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) pour les travaux de rénovation des réseaux unitaires d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue de Vienne et de la place du Marché Couvert,
- APPROUVE le versement de fonds de concours à la Communauté d'agglomération correspondant à 50 % des coûts supportés par la Communauté d'agglomération, à hauteur de 30 000 € HT pour les travaux de la rue de Vienne et 50 000 € HT pour les travaux de la place du Marché Couvert,
- INSCRIT les sommes de 30 000 € H.T et 50 000 € H.T au budget primitif.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 RUES DE VIENNE ET HENRI POURRAT : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX BASSE TENSION ET TELECOM : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE les avant-projets de mise en souterrain des réseaux basse tension et TELECOM des rues de Vienne et Henri Pourrat présentés par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à ces opérations,
- FIXE la participation de la Commune au financement aux sommes de : restructuration des réseaux basse tension pour la rue de Vienne : 29 193,25 €, pour la rue Henri Pourrat : 20 391,84 €, enfouissement des réseaux TELECOM pour la rue de Vienne : 19 464,20 € et pour la rue Henri Pourrat : 5 560,62 € et autorise Monsieur le Maire à verser ces sommes dans la caisse du payeur Départemental du Syndicat. Ces participations pourront être revues en fonction des décomptes définitifs,
- INSCRIT à cet effet la somme de 74 609,91 € au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE GESTION ULTÉRIEURE D'OUVRAGE : PASSERELLE RUE RONZON - LIGNE SNCF 798000 DE SAINT-GEORGES D'AURAC À SAINT-ETIENNE-CHÂTEAUCREUX

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SNCF Réseau la convention de gestion ultérieure d'ouvrage suite au remplacement d'une passerelle mode-doux située rue Ronzon sur la ligne ferroviaire 798000 de Saint-Georges d'Aurac à Saint-Etienne-Châteaureux.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 SERRES DU JARDIN HENRI VINAY : SOUSCRIPTION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE l'ouverture d'une souscription par la Fondation du Patrimoine,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier, en particulier les conventions à venir avec la Fondation du Patrimoine.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 DEMANDE DE DÉNOMINATION "COMMUNE TOURISTIQUE" PAR LA VILLE DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- SOLLICITE le classement en commune touristique de la Ville du Puy-En-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 TERRASSES : TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POST CRISE SANITAIRE

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- FIXE les redevances d'occupation du domaine public pour les cafetiers restaurateurs comme suit :
 - Établissements pouvant bénéficier d'une extension exceptionnelle et temporaire de terrasse :
 - exonération totale de la redevance sur la période de fermeture imposée réglementairement, soit du 30 octobre 2020 au 18 mai 2021,
 - Établissement ne pouvant pas bénéficier d'une extension de terrasse :
 - exonération totale de la redevance sur la période de fermeture imposée réglementairement, soit du 30 octobre 2020 au 18 mai 2021,
 - diminution de 50 % des tarifs de redevance au m² ou à la place sur la période restante de l'année 2021, soit du 19 mai au 31 décembre 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR : SUBVENTION POUR LE CENTENAIRE

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- ATTRIBUE à la section Haute-Loire de la Société des Membres de la Légion d'Honneur, une subvention de 1 000 euros dans le cadre du centenaire,
- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur la ligne budgétaire suivante :
Fonction : 65 Nature : 6574 Sous-fonction : 30.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 BRIDGE CLUB : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- ATTRIBUE au Bridge Club une subvention exceptionnelle de 700 euros,
- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur la ligne budgétaire suivante :
fonction : 65 nature : 6574 sous-fonction : 30.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 GESTION DES ACTIVITÉS "DONNANT DONNANT" ET "ACTION CITOYENNE" - VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE - ENCAISSEMENT DES BOURSES LOISIRS

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ACCEPTE le coût du déficit des activités « Donnant/Donnant » et « Action citoyenne » pour l'année 2020 qui s'élève à 23 623,89 €,
- DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant de 23 623,89 € conduisant à l'équilibre des comptes afférents à ce dispositif.
La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice 2021, sous l'imputation :
Chapitre : 65 – Article : 6574 – Sous-fonction : 520,
- PREND ACTE du montant des bourses loisirs des activités « Donnant/Donnant » et « Action citoyenne » qui s'élève à 12 223,52 €,
- DÉCIDE que la recette correspondante à ces bourses loisirs (12 223,52 €) sera inscrite à l'exercice 2021 sous l'imputation :
Chapitre : 74 – Article : 7478 – Sous-fonction : 630
Chapitre : 74 – Article : 7478 – Sous-fonction : 631.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE CAMPING

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE le versement d'une avance remboursable d'un maximum de 30 000 € du budget principal au budget annexe "Camping",
- AUTORISE le remboursement de l'avance par le budget annexe "Camping" au budget principal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 BUDGET ANNEXE CAMPING : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE la Décision Modificative n° 1/2021 du budget annexe du Camping ;

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 BUDGET ANNEXE CUISINE EN VELAY : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE la Décision Modificative n°1 du budget annexe Cuisine en Velay, conformément aux éléments détaillés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 BUDGET ANNEXE VENTE D'ÉNERGIE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget annexe Vente d'Énergie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE la décision modificative n° 1/2021 du budget principal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 3
Michelle CHAUMET Fabien SURRELLaurent JOHANNY**

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 13 juillet 2021 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire



Michel CHAPUIS

